

1. FAIRE VIVRE LE S.A.G.E.

Depuis le lancement de la démarche S.A.G.E. sur le bassin de l'Oudon en 1998, de nombreuses réunions d'information et de concertation ont été réalisées. Elles ont contribué à initier une véritable dynamique sur le bassin. Ainsi, de nombreuses actions ont été lancées ou accélérées avant même l'approbation du S.A.G.E.. Ces actions concernent essentiellement 5 grands thèmes :

La fédération : le S.A.G.E. a permis de favoriser les rapprochements entre les services de l'état et les syndicats des deux principaux départements du bassin de l'Oudon. La Commission locale de l'eau souhaite vivement une optimisation de la coordination des services de l'Etat, des collectivités et des organismes socioprofessionnels, que ce soit d'un point de vue interne ou partenarial. En effet, les décisions prises doivent être homogènes, harmonisées et cohérentes sur l'ensemble du bassin de l'Oudon, quel que soit le département concerné. De plus, le syndicat du bassin de l'Oudon sud a été créé, à l'image du syndicat de bassin de l'Oudon nord situé en Mayenne, afin de faciliter la gestion à l'échelle du bassin.

Le risque inondation : les inondations ayant été nombreuses avant et pendant l'élaboration du S.A.G.E., cet enjeu est le plus avancé. Les actions réalisées ou en cours concernent l'amélioration de la connaissance (Plan de prévention des risques, cartographie des zones inondables), la gestion quantitative (mise en place de conventions pour la gestion des grands plans d'eau, création de retenues sèches) et la protection contre les crues (études de protection localisée).

L'agriculture : l'importante mobilisation de la profession agricole pendant l'élaboration du S.A.G.E. a permis d'accélérer ou de mettre en place des actions. La gestion des produits phytosanitaires constitue le principal thème concerné (formations, sensibilisations, expérimentations, collecte, contrôle technique des pulvérisateurs, cartographie des zones à risque sur des sites pilotes, arrêtés préfectoraux de limitation d'utilisation de l'atrazine et de création de bandes de sécurité...). De même, la mise aux normes des bâtiments d'élevage était déjà accélérée sur une partie du bassin. Dans le cadre de la Directive Nitrates, le bassin de l'Oudon est classé en zone vulnérable et zone d'action complémentaire, ainsi que certains captages en zone eaux souterraines sensibles. Des indemnités compensatrices à la couverture des sols ont également été mises en place.

Le patrimoine naturel : l'inventaire des zones humides du département du Maine-et-Loire a été initié afin de palier au manque de connaissances. Depuis 2000, la gestion des vannages se fait en concertation avec les pêcheurs.

Les eaux souterraines : afin de palier au manque d'eau de bonne qualité destiné à la consommation humaine, la recherche de nouvelles ressources d'eaux souterraines mobilisables est en cours.

La sensibilisation : en complément aux réunions liées à l'élaboration du S.A.G.E., des campagnes de sensibilisation ont débuté sous la forme de réunions d'information et d'échanges et de lettres d'information (Inf'eau Oudon, La lettre agricole de l'Oudon). Par ailleurs, concernant les eaux superficielles, des réseaux de mesure pérennes existent (Réseau National de Bassin géré par la DIREN, Réseau Départemental géré par les Conseils Généraux et les DDASS, Réseau Phytosanitaires géré par les DDASS ...) pour certains depuis 1989 (l'Oudon à Andigné, point nodal du S.A.G.E. ; l'Oudon au Lion d'Angers).

A l'issue de la phase d'élaboration achevée par son approbation préfectorale, le S.A.G.E. entre en phase d'application. Dès lors, la CLE doit être organisée et prête à assurer la poursuite de sa mission au sein de cette phase de vie du S.A.G.E.. Elle doit continuer son rôle de concertation, veiller à la mise en œuvre du S.A.G.E. et à son actualisation en tenant compte des nouveaux besoins. L'action n°1 (Pérenniser la structure fédératrice : la CLE) a cet objectif.

En complément des actions, un certain nombre d'**indicateurs** ont été définis pour permettre d'une part **le suivi du déroulement du S.A.G.E.** et d'autre part **la réalisation de bilans réguliers de son application.**

Trois types d'indicateurs ont été définis :

- **les indicateurs d'effet** : ils se rapportent à l'état de satisfaction des objectifs du S.A.G.E. de l'Oudon et sont repris dans la partie II du présent document (« Enjeux, objectifs et actions du S.A.G.E. de l'Oudon ») ;
- **les indicateurs d'action** : ils permettent de suivre le déroulement des actions, en terme d'efficacité de mise en place et de suivi du programme d'actions. Ils ont vocation à permettre une optimisation en temps réel des actions, en fonction de la réalité toujours évolutive du terrain ;
- **les indicateurs de moyen** : ils permettent de suivre l'évolution des moyens financiers engagés dans la mise en oeuvre des préconisations du S.A.G.E. et d'en apprécier l'adéquation avec les prévisions réalisées lors de la définition des programmes d'action.

Chaque indicateur est défini par :

- un domaine d'application. Ce peut être un objectif, une ou des action(s), un enjeu ...
- une méthode d'acquisition des résultats
- un état de référence ou état initial
- un objectif au terme des 10 ans de programmation
- un circuit de données incluant le producteur, le centralisateur et la fréquence de mise à jour.

Ainsi, chaque acteur producteur de données réalisera la collecte des informations nécessaires au renseignement de l'état d'avancement du S.A.G.E., selon une fréquence de 1 à 5 ans suivant les indicateurs concernés. Ces résultats seront centralisés par la CLE et rassemblés au sein d'un tableau de bord synthétique, mis à la disposition de tous les

acteurs du S.A.G.E. de l'Oudon, afin que chacun puisse suivre l'état d'avancement des actions réalisées ainsi que leur efficacité pour le milieu ou la satisfaction des usages.

L'ensemble des indicateurs est présenté dans le volume 3 du document S.A.G.E. intitulé « Fiches Indicateurs ». Le tableau ci-après en donne la liste, ainsi que l'indicateur correspondant au niveau du bassin Loire-Bretagne quand il est possible d'en définir un.

N°	Indicateur	Type d'indicateur	Indicateur SDAGE afférent
1	Volume en millions de m ³ stocké en période de crue (retenues sèches et grands plans d'eau)	Action	VII.4 : Préservation des champs d'inondation, restauration des zones d'expansion des crues
2	Surface et nombre de sous-bassins versants drainés par des émissaires agricoles aménagés	Action	VII.4 : Préservation des champs d'inondation, restauration des zones d'expansion des crues
3	Nombre de PPR approuvés et de Dossiers communaux synthétiques établis	Action	VII.2 : Etat d'avancement des plans de prévention des risques d'inondation
4	Nombre de projets de protection locale réalisés ou soumis à enquête publique	Action	VII.2 : Etat d'avancement des plans de prévention des risques d'inondation
5	Linéaire de cours d'eau couvert par une cartographie des Plus Hautes Eaux Connues	Action	VII.1 : Etat d'avancement des atlas des zones inondables
6	Nombre de conventions signées entre propriétaires de plans d'eau et syndicats concernant la gestion en crue	Action	pas d'indicateur SDAGE
10	Nombre de conventions signées entre propriétaires de plans d'eau et syndicats concernant la gestion en période d'étiage	Action	III.10 : Suivi de l'état des cours d'eau en étiage
11	Volume en milliers de m ³ stocké en retenues collinaires en substitution à des prélèvements directs	Action	2 : Evolution des prélèvements d'eau
14	Complément d'interconnexions du réseau d'eau potable	Action	pas d'indicateur SDAGE
15	Nombre de nouveaux captages	Action	pas d'indicateur SDAGE
16	Mise en œuvre des procédures de protection des captages d'eau potable	Action	I.2 : Mise en œuvre des procédures de protection des points de prélèvement AEP
17	Suivi de l'élaboration d'un plan d'alerte en cas de pollution accidentelle	Action	pas d'indicateur SDAGE
18	Volume identifié de ressources mobilisables en secours	Action	pas d'indicateur SDAGE
19	Volume supplémentaire de stockage sur le réseau	Action	pas d'indicateur SDAGE
22	Linéaire de plantation en berges	Action	III.6 : Entretien régulier des cours d'eau
23	Linéaire de protection de berges	Action	III.6 : Entretien régulier des cours d'eau
24	Linéaire de ripisylve entretenue	Action	III.6 : Entretien régulier des cours d'eau
25	Nombre d'abreuvoirs aménagés ayant permis la suppression de l'accès au cours d'eau	Action	III.6 : Entretien régulier des cours d'eau
26	Cartes de pêche	Action	pas d'indicateur SDAGE
27	Linéaire de sentiers mis en valeur	Action	pas d'indicateur SDAGE
28	Taux d'audience des manifestations d'information et de réflexion	Action	9 : formation et information
34	Assistance aux communes en matière d'assainissement autonome	Action	II.4 : Assainissement non collectif, épuration des collectivités locales
35	Equipement des stations d'épuration en dispositifs à haut rendement épuratoire	Action	II.5 : Suivi des procédures réglementaires d'assainissement des collectivités locales II.3 : Lutte contre les pollutions des industries, rejets des industries et des activités assimilées
36	Existence d'un bilan des possibilités de financement public de l'assainissement autonome	Action	pas d'indicateur SDAGE

37	Existence d'un diagnostic de l'existant en matière d'assainissement collectif et industriel	Action	II.5 : Suivi des procédures réglementaires d'assainissement des collectivités locales II.3 : Lutte contre les pollutions des industries, rejets des industries et des activités assimilées
38	Nombre de communes ayant réalisé leur étude de zonage	Action	II.5 : Suivi des procédures réglementaires d'assainissement des collectivités locales
39	Taux de formation des employés communaux à l'utilisation des pesticides	Action	9 : formation et information
40	Nombre de communes participant à des achats groupés de produits phytosanitaires	Action	pas d'indicateur SDAGE
41	Densité de haies efficaces	Action	VI.3 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - état d'avancement des programmes autres que le PMPOA
42	Estimation du risque de transfert des pollutions diffuses	Action	pas d'indicateur SDAGE
43	Nombre d'UGB mis aux normes	Action	VI.2 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - état d'avancement du PMPOA
44	Nombre de prescripteurs diffusant une plaquette sur le bon usage des pesticides	Action	9 : formation et information
45	Nombre de pulvérisateurs contrôlés par rapport au nombre total de pulvérisateurs en activité	Action	VI.3 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - état d'avancement des programmes autres que le PMPOA
46	Nombre de sessions de formation à la protection des cultures	Action	9 : formation et information
47	Proportion de CTE intégrant le socle commun Bassin de l'Oudon	Action	VI.3 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - état d'avancement des programmes autres que le PMPOA
48	Quantité d'emballages vides de produits phytosanitaires collectés	Action	VI.3 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - état d'avancement des programmes autres que le PMPOA
49	Nombre de matériels de désherbage alternatif	Action	VI.3 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - état d'avancement des programmes autres que le PMPOA
50	Nombre d'hectares concernés par l'usage de matériels de désherbage alternatif par rapport au nombre d'hectares potentiellement concernés	Action	VI.3 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - état d'avancement des programmes autres que le PMPOA
51	Pourcentage de couverture hivernale des sols cultivés par les CIPAN	Action	VI.1 : Mise en œuvre de la Directive Nitrates
52	Nombre de diagnostics phytosanitaires réalisés par rapport au nombre de CTE	Action	VI.3 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - état d'avancement des programmes autres que le PMPOA
53	Quantité de produits phytosanitaires vendus sur le bassin de l'Oudon par famille de molécule	Action	VI.4 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - pesticides et engrais
54	Nombre d'analyses « effluents d'élevage »	Action	VI.5 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - effluents d'élevage
55	Volume d'engrais azotés de synthèse vendus sur le bassin de l'Oudon	Action	VI.4 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - pesticides et engrais
56	Nombre d'épandeurs de précision	Action	VI.5 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - effluents d'élevage
57	Nombre d'unités d'azote épandues par ha chez les agriculteurs ayant réalisé un plan de fumure dans le cadre des O.P.A.	Action	VI.3 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - état d'avancement des programmes autres que le PMPOA

58	Nombre d'analyses de reliquat en sortie d'hiver	Action	VI.2 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - état d'avancement du PMPOA
59	Nombre de plans de fumure réalisés chez les agriculteurs par les O.P.A.	Action	VI.2 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - état d'avancement du PMPOA
60	Surface agricole recevant des matières organiques rapportée à la superficie potentiellement épandable	Action	VI.2 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - état d'avancement du PMPOA
61	Superficie de cultures autres que maïs amendées avec des effluents d'élevage	Action	VI.2 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole - état d'avancement du PMPOA
7	Efficacité des aménagements de protection contre les crues	Effet	pas d'indicateur SDAGE
8	Evaluation de l'évolution de l'occupation du sol dans la vallée	Effet	pas d'indicateur SDAGE
11	Post-évaluation de la crue	Effet	pas d'indicateur SDAGE
12	Evaluation de l'évolution de la surface de plans d'eau	Effet	III.10 : Suivi de l'état des cours d'eau en étiage
13	Evaluation du débit minimum d'étiage	Effet	III.9 : Approfondissement des concepts des objectifs de quantité
20	Part de l'eau potable fournie en propre par le bassin versant de l'Oudon	Effet	pas d'indicateur SDAGE
29	Evaluation de la perception des sites aménagés	Effet	pas d'indicateur SDAGE
30	Pêches électriques	Effet	II.5 : Evolution des peuplements de poissons
31	Qualité biologique des cours d'eau	Effet	pas d'indicateur SDAGE
32	Qualité générale des cours d'eau	Effet	pas d'indicateur SDAGE
62	Satisfaction de la production d'eau potable	Effet	1 : Suivi des objectifs fixés par le SDAGE aux points nodaux
63	Satisfaction de la fonction biologique des cours d'eau	Effet	1 : Suivi des objectifs fixés par le SDAGE aux points nodaux
21	Indicateur de moyen, enjeu gestion quantitative et inondations	Moyen	pas d'indicateur SDAGE
33	Indicateur de moyen, enjeu richesse et potentialités du milieu naturel	Moyen	pas d'indicateur SDAGE
64	Indicateur de moyen, enjeu qualité de l'eau	Moyen	pas d'indicateur SDAGE

2. LES GRANDES ETAPES



Le S.A.G.E. est établi pour une durée de **10 ans**. Les tableaux ci-dessous présentent donc les modalités d'enchaînement, sur cette durée, des actions proposées dans le cadre du scénario retenu.

Les actions suivent **plusieurs types de programmation**, suivant qu'elles sont des actions « de fond » se déroulant sur toute la durée du S.A.G.E. (par exemple l'action 3 - Restauration du maillage bocager -) ou des actions plus « ponctuelles » se déroulant sur une durée limitée et déterminée (exemple de l'action 19 - Mobiliser localement de nouvelles ressources -).

La date de début des actions a été déterminée par leur durée, d'une part, et par leur niveau de priorité, d'autre part, les possibilités de financement à un instant donné n'étant pas illimitées. Ce niveau de priorité a été défini en groupes de travail technique et thématique, selon l'urgence, pour le milieu ou les usages et les difficultés pratiques de mise en œuvre.

L'année d'approbation du S.A.G.E. est notée comme l'année N. Plusieurs actions, liées notamment à l'agriculture ou au risque inondation, ont déjà débuté (N-1) du fait d'une **volonté locale forte** ou de la **pérennisation d'actions** déjà mises en place dans d'autres cadres.

Enjeu Qualité de l'eau

	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
ACTION 2 : Définition d'un socle commun dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation												
ACTION 3 : Restauration du maillage bocager												
ACTION 4 : Validation et mise en œuvre sur des sites pilotes d'une méthode de cartographie du risque de transfert des pollutions diffuses (azote, phosphore et pesticides)												
Risque phytos												
Risque N, P												
Validation de la méthode												
Mise en œuvre												
Maintenance												
ACTION 5 : Poursuivre la mise en place de périmètres de protection et mener à son terme la procédure												
Réalisation des études préalables												
Enquêtes publiques et inscription hypothèques												
Réactualisation des périmètres n'ayant pas abouti												
ACTION 6 : Formation et sensibilisation sur les stratégies de protection des cultures												
ACTION 7 : Mise en œuvre d'une opération groupée Bassin de l'Oudon												
Collecte des engagements												
Montage du dossier												
Mise en œuvre des aides												
ACTION 8 : Diffusion d'une plaquette sur le bon usage des pesticides à destination des particuliers												

	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
ACTION 9 : Collecte des emballages vides de produits phytosanitaires												
Collecte												
Déchetteries												
ACTION 10 : Centralisation des besoins en traitements phytosanitaires pour les collectivités												
Mise en place												
Fonctionnement												
Formations												
ACTION 11 : Contrôle technique des pulvérisateurs												
ACTION 12 : Etude des possibilités de financement public de l'assainissement autonome												
Bilan des besoins												
Etude des possibilités de financement												
ACTION 13 : Réaliser toutes les études de zonage sur le bassin versant												
Réalisation des études												
ACTION 14 : Diagnostic de l'existant en matière d'assainissement collectif et de rejets industriels												
Diagnostic												
ACTION 15 : Mise en place d'une structure d'assistance technique en matière d'assainissement autonome												
ACTION 16 : Mise en place d'équipements à haut rendement épuratoire												
Industries												
Stations communales												

Enjeu Gestion quantitative et inondations

	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
ACTION 17 : Poursuivre les recherches en matière de ressources en eau												
Bassins tertiaires												
Zones fracturées												
Abords captages												
Inventaires travaux												
ACTION 18 : Valoriser la ressource en eau souterraine connue et facilement mobilisable (galeries noyées)												
Détermination des volumes exploitables												
Caractérisation chimique des eaux												
Recherche d'usages compatibles												
Favoriser le renouvellement												
ACTION 19 : Mobiliser localement de nouvelles ressources												
Captage eaux souterraines dénitriées												
Exploitation petits bassins tertiaires												
Anciennes galeries de mines												
ACTION 20 : Prévoir une ressource de secours en cas de pollution												
ACTION 21 : Renforcer les interconnexions entre les réseaux AEP												
ACTION 22 : Augmenter les capacités de stockage sur les réseaux												

	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
ACTION 23 : Mise en place d'un système d'alerte en cas de pollution accidentelle												
ACTION 24 : Substituer aux prises d'eau en rivières des retenues collinaires - introduire des règles de construction et de gestion pour ces nouveaux aménagements												
ACTION 25 : Mieux gérer les plans d'eau existants												
ACTION 26 : Limiter la création des plans d'eau privés de loisirs - établir un cahier des charges pour les plans d'eau collectifs de loisirs												
ACTION 27 : Prescriptions spécifiques liées aux inondations et communication aux populations												
ACTION 28 : Délimitation de l'emprise des plus hautes eaux - préservation des zones principales d'expansion des crues												
ACTION 29 : Application de mesures réglementaires sur le bassin versant de l'Oudon en matière d'inondation - informations cartographiques sur le risque												
ACTION 30 : Pérenniser et améliorer l'organisation en situation de crise												
ACTION 31 : Développement d'outils de mesures et de prévision sur le bassin de l'Oudon - suivi en temps réel de la situation												

ACTION 32 : Organiser la gestion des plans d'eau en crue												
	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
ACTION 33 : Protections locales contre les inondations												
ACTION 34 : Stockage temporaire et utilisation des grands plans d'eau												
ACTION 35 : Régulation des eaux au niveau des émissaires agricoles												

Enjeu Richesse et potentialités du milieu naturel

	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
ACTION 36 : Formation des équipes d'entretien												
Formations												
ACTION 37 : Entretien régulier des cours d'eau												
Plantations												
ACTION 38 : Plantation d'arbres et d'arbustes en berge												
Plantations												
ACTION 39 : Aménagement d'abreuvoirs												
Aménagements												
ACTION 40 : Protection de berges par génie végétal												
Protections des berges												

ACTION 41 : Restauration des habitats piscicoles												
Restauration habitats												
Restauration frayères												
	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
ACTION 42 : Etablissement d'une charte de gestion des vannages												
Etablissement de la charte												
Suivi												
ACTION 43 : Plan de gestion du patrimoine naturel												
Plan de gestion												
ACTION 44 : Mise en valeur des cours d'eau pour le tourisme												
ACTION 45 : Animations sur le thème de la rivière et aménagement raisonné de sites naturels pour l'accueil du public												
Animations												
Aménagements												
ACTION 46 : Diffusion de fiches techniques sur la rivière et le patrimoine naturel associé, à l'attention des riverains et des usagers												
Plaquette												
Suivi, information												

3. LES ACTEURS DU S.A.G.E. DE L'OUDON

Les acteurs locaux et institutionnels jouent un rôle essentiel à la réussite du S.A.G.E.. Ils sont les garants de la mise en place des actions, du suivi de ces actions et de la continuité de la concertation initiée lors de la conception du S.A.G.E.. Les objectifs fixés par le S.A.G.E. ne pourront être atteints que par une volonté forte des acteurs et des maîtres d'ouvrage. La Commission Locale de l'Eau (la CLE) constitue l'acteur central du S.A.G.E.. Elle est composée pour moitié de représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux, pour le quart de représentants des usagers, riverains, organisations socio-professionnelles et associatives et pour le quart restant de représentants de l'Etat et de ses établissements publics. La mise en œuvre des actions sera assurée par les maîtres d'ouvrage compétents, d'où la nécessité de leur implication et de leur mobilisation. Les acteurs du S.A.G.E. (dont certains sont dans la CLE) sont les suivants (recensement en juin 2002) :

Les Services de l'Etat et ses Établissements Publics

Les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

Les Directions Départementales de l'Équipement (DDE)

Les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

La Direction Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire (DIREN)

Le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP)

La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

Le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne

Le Délégué Régional au Tourisme

MétéoFrance

Les Collectivités et les Établissements Publics Territoriaux

Les communes, les départements, les régions

Les Syndicats d'Alimentation en Eau Potable

- SIAEP de Bierné
- SIAEP du Segréen

- SIAEP du Craonnais
- SIAEP de la Région Ouest de Château-Gontier
- SIAEP de Livré-la-Touche
- SIAEP de Loiron
- Syndicat Mixte de Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable du Sud Ouest Mayennais

Les Syndicats de Bassin

- Le Syndicat de Bassin de l'Oudon (en Mayenne)
- Le Syndicat de Bassin de l'Oudon sud

Le Pays Segréen (Comité d'Expansion du Haut Anjou Segréen, Syndicat du Pays Haut Anjou Segréen) et ses communautés de communes (Segré, Pouancé-Combrée, Le Lion d'Angers, Candé)

Communauté de Communes du Pays de Loiron

Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier

Le Syndicat Mixte du Pays de Craon et ses Communautés de Communes (Craon, Cossé-le-Vivien, Saint-Aignan-le-Roë)

Le Syndicat Mixte des Rivières Navigables de l'Anjou

Les usagers et organisations professionnelles

Les Chambres Départementales et la Chambre Régionale d'Agriculture

Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

Les Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Les Associations de Défense et de Protection des Usagers

- L'Association d'Aide et de Soutien aux Victimes des Inondations (AASVI),
- Le Collectif de l'eau
- L'Union Fédérale des Consommateurs
- Eau et Rivières du bassin de l'Oudon

Les Associations de Protection de la Nature

- La Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Mayenne-Nature-Environnement
- La Sauvegarde de l'Anjou

Les Chambres de commerce et d'industrie

Les Chambres des métiers